

Cartes de crédit Visa[‡] Commerciale RBC[®] et Visa Commerciale en dollars US RBC

Modifications apportées au certificat d'assurance



Veillez lire attentivement ce qui suit et le conserver pour consultation ultérieure.

À compter du 18 décembre 2023, les assurances suivantes seront ajoutées à vos cartes Visa Commerciale RBC et Visa Commerciale en dollars US RBC et vous couvriront, vous, ainsi que votre conjoint et vos enfants à charge.

Assurance collision et dommages pour véhicule de location

Assurance vol retardé

Assurance retard de bagages

Assurance perte ou vol de bagages

Assurance cambriolage à l'hôtel ou au motel

Assurance accident de voyage

Nota: Aucune modification n'a été apportée à votre Couverture-achat et à votre Garantie allongée actuelle. Vous n'avez aucune mesure à prendre.

Pour en savoir plus sur vos couvertures d'assurance, vous pourrez consulter une copie actualisée de vos certificats d'assurance dès le 18 décembre 2023 à [Cartes de crédit Documentation – RBC Banque Royale](#).

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de vos assurances, appelez sans frais au 1 800 533-2778, jour et nuit, pour parler à un représentant du service à la clientèle.

Si vous avez des questions au sujet de votre programme de cartes commerciales, appelez-nous au 1 800 334-9938.

¹ Les couvertures d'assurance sont établies par la Compagnie d'assurance RBC du Canada, à l'exception de l'assurance collision et dommages pour véhicule de location, qui est établie par Aviva, Compagnie d'Assurance Générale. Toutes les assurances comportent des conditions, des restrictions et des exclusions.

®/ ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.